

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230807

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un août à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val D'Etangson - Evailly en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

	Étaient Présents :
Date de convocation 24 août 2023	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.
Date d'affichage 24 août 2023	
Nombre de conseillers En exercice : 42 Présents : 31 Votants : 37	Étaient excusés : M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à GAUTHIER Renaud M. CHÉRON Michel M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian M. FOUCAULT Yves M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques M. MARTEL Jean-Pierre M. MORIN Sébastien M. PARIS Hubert M. PITOOU Jean-Philippe donne pouvoir à MENU Catherine M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à MASSÉ Nicolas Mme NELET Annie donne pouvoir à LEROY Michel

072-200072692-20230831-20230807-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2023

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET :	FOURRIERE ANIMALE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
----------------	--

Vu les articles L211-19 à L21-27 du code rural et de la pêche relatifs aux animaux errants et dangereux,
Vu les statuts de la communauté de communes
Vu la délibération n°20061102 portant sur la création et l'ouverture de la fourrière animale intercommunale
Vu la délibération n°20081102 portant sur la création du règlement d'utilisation de la fourrière animale
Vu la délibération n°20090903 portant sur la modification du règlement d'utilisation de la fourrière animale

Monsieur le Président, informe que le règlement d'utilisation datait de plusieurs années, c'est pourquoi une réunion avec des représentants des communes de la communauté de communes a été programmée le 28 juin 2023. Ainsi le projet de règlement annexé vous est présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le règlement intérieur de la fourrière animale tel qu'annexé.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 31 août 2023

Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS